

TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



DU 4 MARS AU 5 AVRIL 2024
PRÉ-INSCRIPTIONS
RENTÉE SCOLAIRE
2024/2025

Inscriptions

Service accueil familles

18 rue Lucie Aubrac ☎ 04 78 86 69 00

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h30

@ familles.education@oullinspierrebenite.fr

   OULLINS.FR | PIERREBENITE.FR

OULLINS
PIERRE
BENITE



PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ÉCOLE

COMMENT SE PROCURER LE DOCUMENT DE PRÉ-INSCRIPTION ?

- au Service accueil familles
18 rue Lucie Aubrac
0478 86 69 00
- en téléchargeant la fiche de renseignements sur pierrebénite.fr
(services et démarches / enfance / inscriptions scolaires)

OÙ LE DÉPOSER ?

- au Service accueil familles
- par courrier à M. le Maire (Hôtel de ville, rue Lucie Aubrac, Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite)
- par mail à : familles.education@oullinspierrebénite.fr

QUELLES PIÈCES JOINDRE ?

Vous devez vous munir des originaux et des photocopies :

- du livret de famille ou de l'acte de naissance (moins de 3 mois)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, acte de vente ou facture EDF/GDF)
- *si divorce ou séparation* : du justificatif du jugement

Cas particuliers (les dossiers seront soumis à une commission, les délais de traitement seront de 7 à 10 jours ouvrés)

- *si hébergement* :
 - justificatif CAF
 - attestation d'hébergement dûment remplie de la personne hébergée
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - carte d'identité de la personne qui héberge

Liste non exhaustive, des documents complémentaires peuvent vous être demandés selon la situation familiale de chacun.

DEMANDE DE DÉROGATION

→ **si vous résidez à Oullins-Pierre-Bénite**, veuillez retirer la demande de dérogation au service accueil familles ou sur pierrebénite.fr.

→ **si votre domicile actuel est en dehors d'Oullins-Pierre-Bénite**, veuillez retirer la demande de dérogation dans votre mairie de résidence.

QUELLES PIÈCES JOINDRE ?

Merci de vous munir des photocopies :

- du livret de famille ou l'acte de naissance (moins de 3 mois)
- du justificatif de domicile des parents (moins de 3 mois)
- du jugement de divorce (le cas échéant)
- du justificatif de domicile de l'assistante maternelle ou des grands-parents
- de la notification d'agrément de l'assistante maternelle ainsi que les 3 dernières fiches de paie
- de l'attestation de l'employeur précisant le lieu de travail à Oullins-Pierre-Bénite



OÙ DÉPOSER LA DEMANDE DE DÉROGATION ?

Vous pouvez :

- déposer votre demande de dérogation au Service accueil familles (18 rue Lucie Aubrac , Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite)
- l'adresser par courrier à M. le Maire (Hôtel de Ville, place Jean-Jaurès, Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite)
- l'envoyer par mail à : familles.education@oullinspierrebénite.fr

CALENDRIER

Les demandes de dérogation sont à faire parvenir à partir du lundi 4 mars au vendredi 5 avril. Une réponse à votre demande vous sera transmise à l'issue de la commission de dérogation.

PRÉ-INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Service accueil familles
18 rue Lucie Aubrac
04 78 86 69 00

**LUNDI, MARDI,
MERCREDI ET VENDREDI**

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

JEUDI

de 8h30 à 12h30

+ D'INFOS SUR : pierrebenite.fr
familles.education@oullinspierrebenite.fr



OULLINS.FR | PIERREBENITE.FR

**OULLINS
PIERRE
BENITE**